

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CE105

présenté par
M. Dive

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	30 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	30 000 000
dont titre 2	0	20 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour atteindre les objectifs nationaux de neutralité carbone à l’horizon 2050, les forêts jouent un rôle clef dans la séquestration du CO₂. Leur reconstitution massive est nécessaire pour compenser les émissions résiduelles des autres secteurs et lutter contre le dérèglement climatique. En l’état actuel, l’effort financier consenti à la replantation et à l’entretien forestier est insuffisant au regard

de son potentiel. Par exemple, chaque euro investi dans la reforestation porte en fin de vie un bénéfice climatique important, compte tenu du volume de carbone stocké dans le bois et le sol forestier.

L'amendement propose d'augmenter substantiellement les crédits affectés au renouvellement forestier afin de densifier le couvert et de restaurer la captation de carbone.

– majorer de 30 M€ en AE et CP l'action 26 « Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » ;

– et minorer de 30 M€ (dont 20M€ sur le titre II) en AE et CP l'action 01 « Moyens de l'administration centrale » 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ».

Il s'agit de renforcer l'outil budgétaire en cohérence avec la planification écologique et le « plan carbone », pour que les forêts continuent d'atténuer le changement climatique sur le long terme.